



Que peut-on faire contre les bureaux de tabac-journaux qui sont envahis de fumée ainsi que de la poste de mon village ?

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 8 novembre 2009

Que peut-on faire contre les bureaux de tabac-journaux qui sont envahis de fumée ainsi que de la poste de mon village ?

Réponse :

Déposez une plainte au commissariat ou à la gendarmerie dont dépend votre village. Et, si cela n'est pas suffisant, déposez une plainte auprès du [procureur de la République](#).

N'hésitez pas à demander une aide à notre permanence (01 42 77 06 56)